

CACES® R482 – ENGINS DE CHANTIER Selon la recommandation de la CNAM pour engins de travaux publics Formation continue Niveau 3	
Public concerné	- Toutes personnes appelées à utiliser un engin de chantier de travaux publics à conducteur porté ou télécommandé, de façon permanente ou occasionnelle. - Débutants ou expérimentés.
Prérequis	- Être âgé de 18 ans. - Aptitude médicale du travail, mention conduite d'engins. - Français, lu, parlé.
Modalités d'accès	- Venir avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle (à minima casque, chaussures de sécurité, vêtements réfléchissants et gants). - Répondre aux conditions physiques exigés par le métier. - Accepter les contraintes climatiques et de sécurité liées à la profession. - Accessibilité au public en situation de handicap après étude du projet
Présentation générale	Cette formation a pour objectif de maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins de chantier, régies par la recommandation R482 de la CNAM. A la fin de son parcours pédagogique, le candidat passe les épreuves du CACES® R482 dont la validité est de 10 ans.
Objectifs	- Apporter des compétences nécessaires à la conduite de l'engin de chantier concerné en situation de travail. - Transmettre des connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné. - Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation. - Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.
Contenu de la formation	Connaissances théoriques : réglementaire, technologique, catégorie engin, règles de circulation, les risques, exploitation, vérification d'usage. Savoir-faire pratiques : prise de poste, conduite et manœuvre, réalisation d'ouvrage, déplacer une charge, fin de poste et opérations d'entretiens du quotidien.
Modalités pédagogiques	Formation en centre : - salle de cours équipée de vidéoprojecteur et livret de formation pour la théorie - plateforme, infrastructures, équipements techniques et engins nécessaires au bon déroulement de la partie pratique.
Compétences / Capacités professionnelles visées	Acquérir les compétences théoriques et pratiques de conduite des engins de travaux publics en respectant les règles de sécurité conformément aux dispositions légales dans les catégories CACES® R482 : - A : engins compacts (RS 7040, échéance 31/01/2030) - B1 : engins d'extraction à déplacement séquentiel (RS7041, échéance 31/01/2030) - C1 : engins de chargement à déplacement alternatif (RS7044, échéance 31/01/2030) - C2 : engins de réglage à déplacement alternatif (RS7045, échéance 31/01/2030) - C3 : engins de nivellement à déplacement alternatif (RS7046, échéance 31/01/2030) - D : engins de compactage (RS7047, échéance 31/01/2030) - E : engins de transport (RS7048, échéance 31/01/2030) - F : chariots de manutention tout terrain (RS7049, échéance 31/01/2030) - G : conduite d'engins hors production (RS7023, échéance 31/01/2030) <i>Options : télécommande possible sur catégorie A et porte-engins possible sur catégories de B1 à F</i>
Modalité d'acquisition de la certification	- Test théorique engins de chantier - Tests pratiques sur le ou les engins de travaux publics choisis.
Durée	La durée de formation sera en fonction des compétences déjà acquises ou non par catégorie et s'il s'agit d'un 1^{er} CACES® ou d'un recyclage.
Dates	Plusieurs sessions par an : nous contacter
Lieu	MFR de MONTBOZON 6, Rue du Bressot 70230 MONTBOZON

Modes de financement	• Via le plan de formation de l'entreprise • CPF (www.moncompteformation.gouv.fr) • l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) • la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI).
Responsable de l'action, Contact	Responsable de l'action : M. David BARY Pour toute information, contacter le secrétariat : mfr.montbozon@mfr.asso.fr 03 84 92 31 83
Formateurs, animateurs et intervenants	Encadrement du groupe et animation de la formation par des moniteurs spécialisés ayant eu 5 à 10 ans d'expérience en travaux publics avant d'intégrer la MFR de Montbozon.
Evaluation de l'action	Si le candidat répond favorablement aux tests (théorique et pratique), ces capacités sont formalisées par la délivrance d'un CACES® R482 correspondant à la ou aux catégorie(s) demandée(s). En cas d'échec de l'une des 2 épreuves, le candidat peut repasser celle-ci dans un délai de 12 mois et dans le même centre de formation. Cette attestation est valable 10 ans. Tous les 10 ans, le candidat doit donc procéder au recyclage de ses CACES®. Attestation de formation et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® R482 pour les catégories visées. Les tests sont effectués par un testeur certifié par un organisme certificateur indépendant validé par GLOBAL Certification®. Certificat n° STC/095. Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le moniteur. Taux de réussite session 2023 : 94.4 %
Métiers possibles	Conducteur(trice) d'engins de travaux publics, génie civil, carrières, maçonnerie, paysagiste, charpentier, ...